

BULLETIN DE PARTICIPATION
Journée de formation syndicale sur la lecture publique
Jeudi 31 janvier 2019
Montreuil

**Je m'inscris à la journée de formation syndicale CGT
de la lecture publique !**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @

Collectivité employeur :

Syndicat:.....

A renvoyer à au plus vite à :

Fédération CGT des Services publics
Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

En P.J. Le déroulé de la journée.

Attention ! Cette journée s'inscrit dans le cadre d'une journée de formation syndicale, la demande auprès de votre employeur doit être faite impérativement au moins un mois avant le jour de la formation. Sinon en tant qu'élu mandaté ou des bons d'heures syndicales de ton syndicat.

Rappel : La demande de congé de formation économique, sociale et syndicale se pose conformément aux articles L. 3142-7 ; L. 3142-8 ; L. 3142-9 ; L. 3142-10 ; R. 3142-1 du code du travail, elle est organisée par «la formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé. Tout agent bénéficie de 12 jours par an.

L'employeur peut invoquer une nécessité de service pour refuser mais ce motif doit être écrit. "La demande de congé doit être faite par écrit au chef de service au moins un mois à l'avance. En l'absence de réponse au moins 15 jours avant le début du stage, le congé est considéré accepté. Toute décision de refus doit être motivée et communiquée à la CAP lors de sa plus prochaine réunion."